

# Notification en vertu de la loi du 2 mai 2007



*L'information ci-jointe constitue de l'information réglementée au sens de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 concernant les obligations des émetteurs des instruments financiers qui sont admises à la négociation sur un marché réglementé.*

## Septembre 2016 : Mise à jour concernant le capital social et les titres et les droits de vote existants

**Bruxelles, le 28 septembre 2016** – Telenet Group Holding SA (“Telenet” ou la “Société”) (Euronext Bruxelles: TNET) publie les informations suivantes, sur la base de l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 et de l'Arrêté Royal du 14 février 2008 y relatif:

	28 septembre 2016	22 juillet 2016	Différence
<b>Capital social</b>	€ 12.757.656,69	€ 12.754.184,29	€ 3.472,40
<b>Nombre total de titres conférant à un droit de vote (le dénominateur)</b>	117.335.623	117.303.687	31.936
Actions ordinaires	117.240.750	117.208.814	31.936
Actions avec un dividende de liquidation non privilégié	94.843	94.843	0
Golden Shares	30	30	0
<b>Nombre total de droits de vote associés à</b>	115.427.516	115.508.765	-81.249
Actions ordinaires	115.332.643	115.413.892	-81.249
Actions avec un dividende de liquidation non privilégié	94.843	94.843	0
Golden Shares	30	30	0
<b>Warrants</b>			
Warrants	0	31.936	-31.936

Depuis le 22 juillet 2016 jusqu'au 28 septembre 2016, le capital social et le nombre des titres et des droits de vote ont été modifiés comme indiqué ci-dessous:

- la Société a racheté 113.185 actions propres sous le Programme de Rachat d'Actions 2016; le droit de vote lié à ces actions est suspendu pendant que la Société détient ces actions; et
- le 5 septembre 2016, 31.936 Warrants ont été convertis en 31.936 nouvelles Actions ordinaires, avec pour conséquence une augmentation du capital social de € 3.472,40 et des primes d'émission de € 615.127,92.



Les droits attachés aux **Golden Shares** et aux **actions avec un dividende de liquidation non privilégié** sont décrits dans les statuts de Telenet (<http://fr.investors.telenet.be/phoenix.zhtml?c=241897&p=irol-govbylaws>), disponibles sur notre site web, sous la rubrique Documents de Référence.

Chaque **Warrant** confère le droit de souscrire à une action ordinaire, aux conditions stipulées dans les plans des warrants de 2010.

Toute augmentation de la participation au-delà (ou diminution en deçà) des plafonds suivants nécessite qu'une déclaration soit faite à Telenet et à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA, le successeur de la CBFA):

1. plafond statutaire de 3%, tel que défini par les statuts de la Société;
2. 5% ou tout multiple de 5%, comme stipulé par la Loi belge.

Les formulaires des déclarations de transparence et un guide détaillé précisant comment compléter une telle déclaration sont toujours disponibles sur le site web de la FSMA: <http://www.fsma.be/fr/Supervision/fm/gv/ah/circmedprak.aspx>

Le formulaire de déclaration de transparence doit être soumis à:

1. FSMA (e-mail [tsp.fin@fsma.be](mailto:tsp.fin@fsma.be) et fax\* +32 2 220 59 12)
2. Telenet (e-mail [investor.relations@telenetgroup.be](mailto:investor.relations@telenetgroup.be) et [bart.van.sprundel@telenetgroup.be](mailto:bart.van.sprundel@telenetgroup.be) et fax\* +32 15 33 59 59) (\* Pour des raisons de sécurité juridique)

Cette information est également disponible sur notre site web, aux pages consacrées aux relations avec les investisseurs : <http://investors.telenet.be>.

#### Contacts

Investor Relations:	Rob Goyens Thomas Deschepper	– <a href="mailto:rob.goyens@telenetgroup.be">rob.goyens@telenetgroup.be</a> – <a href="mailto:thomas.deschepper@telenetgroup.be">thomas.deschepper@telenetgroup.be</a>	– Tél: +32 15 333 054 – Tél: +32 15 366 645
Press & Media Relations:	Stefan Coenjaerts	– <a href="mailto:stefan.coenjaerts@telenetgroup.be">stefan.coenjaerts@telenetgroup.be</a>	– Tél: +32 15 335 006
Legal:	Bart van Sprundel	– <a href="mailto:bart.van.sprundel@telenetgroup.be">bart.van.sprundel@telenetgroup.be</a>	– Tél: +32 15 333 495

**À propos de Telenet** – Telenet est un fournisseur de premier plan de services médias et télécoms. Telenet se spécialise dans la fourniture de la télévision par câble, de l'Internet à grande vitesse et de services de téléphonie fixe et mobile, principalement à destination de clients résidentiels en Flandre et à Bruxelles. Sous la marque Telenet Business, la société fournit, en outre, des services à des entreprises implantées partout en Belgique. Telenet est coté sur Euronext Brussels sous le symbole TNET et fait partie de l'indice boursier BEL20.

**Informations complémentaires** – Des informations complémentaires concernant Telenet et ses produits peuvent être obtenues en consultant notre site web <http://www.telenet.be>. D'autres informations, relatives aux données opérationnelles et financières, peuvent également y être téléchargées, aux pages consacrées aux relations avec les investisseurs. Notre rapport annuel consolidé 2015 ainsi que les états financiers consolidés résumés non audités et des présentations liées aux résultats financiers du six mois terminé le 30 juin 2016 sont disponibles sur notre site web, aux pages consacrées aux relations avec les investisseurs (<http://investors.telenet.be>).